

Avenant°2 à la Convention de gouvernance de la charte forestière de Bas Dauphiné et Bonnevaux pour la période 2020-2025

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération, sise 30 Avenue du Général Leclerc 38200 VIENNE, représentée par M. Thierry KOVACS, Président, habilité par délibération du 27 septembre 2022,

La Communauté de communes de Bièvre Isère, sise 1 avenue Roland Garros – Grenoble Air Parc 38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS, représentée par M. Joël GULLON, Président, habilité par délibération du 19 septembre 2022,

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, sise Rue du 19 Mars 1962 38556 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex, représentée par Mme. Sylvie DEZARNAUD, Présidente, habilitée par délibération du 27 juin 2022.

Préambule :

La convention de gouvernance de la Charte Forestière de Territoire de Bas-Dauphiné et Bonnevaux 2020-2025, a été signée en 2019 par les trois EPCI adhérents.

Le programme d'actions de la Charte Forestière des Territoire (CFT) est en cours sur un périmètre de 83 communes. Cependant, la commune de Brézins (commune de Bièvre Isère Communauté), intégrée initialement à la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, est située au sud de la plaine de Bièvre séparant géographiquement les deux massifs de Bonnevaux et Chambaran. Au 1er janvier 2023, cette commune va intégrer la Charte Forestière de Chambaran, et sortira donc du périmètre de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

Article 1 : Objet

Cet avenant formalise le retrait de cette commune à la convention de gouvernance 2020-2025 de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux. Cela modifie ainsi l'article n°12 de la convention, en mettant à jour la clé de répartition comme il suit dans le tableau ci-dessous :

Clé de répartition actuelle

EPCI au 1/1/2019	Population municipale INSEE 2016 entrée en vigueur le 1/1/2019	surface forestière PAT 2016 en ha	% population		% surface		Clé de répartition 2020 en %	Simulation pour 20 000 €
			population	surface	population	surface		
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	67 546	10464,34	38,48	36,41	10%	90%	36,62	7 323,36 €
Vienne Condrieu Agglomération	69 510	8139,43	39,6	28,32	10%	90%	29,45	5 889,67 €
Bièvre Isère Communauté	38 468	10136,92	21,92	35,27	10%	90%	33,93	6 786,97 €

Clé calculée avec le retrait de la commune de Brézins (à partir de 2023)

EPCI au 1/1/2019	Population municipale INSEE 2016 entrée en vigueur le 1/1/2019	surface forestière PAT 2016 en ha	% population		% surface		Clé de répartition 2020 en %	Simulation pour 20 000 €
			population	surface	population	surface		
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	67 546	10464,34	39%	36,44%	10%	90%	36,69%	7 338,30 €
Vienne Condrieu Agglomération	69 510	8139,43	40%	28,34%	10%	90%	29,52%	5 903,64 €
Bièvre Isère Communauté	36 362	10112,42	21%	35,22%	10%	90%	33,79%	6 758,07 €

Article 2 : Entrée en vigueur

La sortie de la commune de Brézins du périmètre de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux entrera en vigueur ainsi que la clé de répartition associée dès le 1^{er} janvier 2023.

Fait en trois exemplaires,

A Vienne,

A St Etienne de St Geoirs,

A St Maurice l'Exil,

Le

Le

Le

Vienne Condrieu Agglomération

Bièvre Isère Communauté

Communauté de communes
Entre Bièvre et Rhône

Thierry KOVACS

Joël GULLON

Sylvie DEZARNAUD